



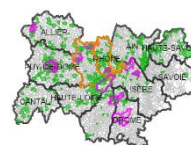
LETTRÉ D'INFO « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE »



FNE Loire - 11 rue René Cassin - 42100 Saint-Etienne
Florent Portalez – florent.portalez@fne-aura.org - 04 77 49 57 34
N° 8 – 2nd semestre 2018

Chiffres-clés au 31 décembre 2018

824 communes, 11 communautés de communes, 2 conseil départementaux et 1 parc naturel régional sont adhérents à la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » en région Auvergne-Rhône-Alpes. [Accéder à la carte dynamique des collectivités signataires.](#)



CHARTÉ RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Première année du label « Commune sans pesticide »

En 2018 a été lancé le label « Commune sans pesticide » dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette première année d'animation a permis de labelliser **178 communes** au « zéro phyto ».

Parmi elles, on retrouve des collectivités déjà adhérentes à la charte régionale objectif zéro pesticide », mais aussi des collectivités non adhérentes qui ont voulu valoriser le travail accompli.

[Plus d'infos](#)



© FNE Loire

SANTÉ

Des produits à base de glyphosate non renouvelés

Dans le cadre de la réapprobation de la substance active glyphosate au niveau européen, l'Anses a notifié l'arrivée à échéance des autorisations de mise sur le marché de 132 produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate. [Voir la liste](#)

Pour les produits de la gamme « professionnelle », la fin de vente et de distribution des produits est fixée au 15/03/2019 et la fin d'utilisation des produits et des stocks est fixée au 15/06/2019. Aucun délai n'est accordé pour les produits de la gamme « amateurs ». [Voir l'article](#)

RÉGLEMENTATION

Particuliers, évacuez vos phytosanitaires

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser et stocker de produits phytosanitaires de synthèse. Les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique ne sont pas concernés.

[Voir la loi](#)

Il vous reste des produits phytosanitaires de synthèse ? **Attention, ils peuvent être dangereux pour votre santé ainsi que l'environnement** et nécessitent d'être évacués. Pour cela, ne déversez surtout pas les produits dans l'environnement ou dans les canalisations, mais trouvez un lieu où les déposer près de chez vous grâce au [moteur de recherche ECODDS](#).



© ECODDS

La charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » est animée par FNE Loire dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Haute-Savoie et de la Loire. Dans les départements de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie, c'est la FREDON Rhône-Alpes qui a en charge l'animation et la FREDON Auvergne dans l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Enfin, cette démarche est relayée localement par les structures volontaires (Syndicats de rivières, Communautés de communes....).

ACTU SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR FNE LOIRE

Ain

- 17 janvier 2019 : signature de la charte par les communes de Loyettes, Nivigne-et-Suran et Saint-Denis-en-Bugey avec le SR3A et labellisation de 10 collectivités « Commune sans pesticide » à Ambérieu-en-Bugey.
- Janvier 2019 : délibération des communes de Boz et de Saint-Didier-de-Courtes pour adhérer à la charte.



Signature de la charte par les communes de Loyettes, Nivigne-et-Suran et Saint-Denis-en-Bugey © FNE LOIRE

Ardèche

- 23 janvier 2019 : labellisation de 5 collectivités « Commune sans pesticide ».

Haute-Savoie

- 27 novembre 2018 : labellisation de 11 collectivités « Commune sans pesticide ».
- Décembre 2018 : délibération des communes de Droussard et Servoz en faveur d'une adhésion à la charte.

Loire

- 3 octobre 2018 : demi-journée d'échange « zéro phyto » à Saint-Maurice-en-Gourgois.
- 18 janvier 2018 : labellisation de 16 collectivités « Commune sans pesticide ».

PHOTOS DU SEMESTRE : JOURNÉE-CONFÉRENCE « VERS UNE GESTION EN ZÉRO PESTICIDE DES TERRAINS DE FOOTBALL »



Les terrains de sports représentent une exception de la « Loi Labbé » et l'usage de produits phytosanitaires y reste autorisé. Malgré l'enjeu sanitaire, l'arrêt des pesticides y est complexe et des solutions techniques sont nécessaires pour les communes engagées « zéro phyto ».

Le 26 février 2019 à Saint-Galmier (42), la FNE Loire a organisé une journée-conférence sur le « zéro pesticide » en terrains de football. Celle-ci a vu le jour grâce au plan ECOPHYTO, à l'association de protection de captage La Bulle Verte et à la Ville de Saint-Galmier.



Les entreprises Coseec, Barenbrug et la Commune nouvelle d'Ancey ont présenté des leviers d'action et leurs expériences pour l'atteinte du « zéro phyto » (ensemencement, tonte, fertilisation, utilisation des équipements...).

Cette journée thématique a permis d'offrir un espace d'échange aux collectivités pour partager leurs pratiques vertueuses. A l'avenir, l'expérimentation en terrains de sports devra continuer, ainsi que la diffusion des pratiques pour atteindre l'objectif « zéro pesticide ».

© FNE LOIRE